

MEMO

CAPITAINE INTERCLUBS FEMININS

1. AVANT LA RENCONTRE

☐ Constituer son équipe

- Vérifier que les joueuses possèdent bien une licence A et que l'article 1 des règles générales (R01) soit respecté. La licence doit être prise avant le début de la rencontre (article 3.6.d du F01). Si une joueuse a le statut de muté (article 2.2 du R01), la licence devra avoir été prise avant le 30 novembre.
- Tous les sous-articles de l'article 3.7 du F01 doivent être vérifiés. Pour les étrangères mentionnées à l'article 3.7.f, consulter également l'article 2.1 des règles générales (R01)

☐ Préparer la liste ordonnée des joueuses

- Top12F (article 1.2.a)
- N1F (article 1.2.b)
- N2F (article 1.2.c)

☐ Préparer la feuille de match

Conformément à l'article 3.6a du F01, les capitaines ((ou à défaut l'un des membres de l'équipe) doivent remettre à l'arbitre, la liste des joueuses composant leur équipe dans l'ordre des échiquiers, au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre sur un document officiel (avant 10h pour le TOP12F)

Sauf décision contraire de la Direction du Top12F, la liste doit être remise avant 10h pour le Top12F.

Il est possible de récupérer un PV vierge sur le site fédéral sous le classement du groupe de l'équipe (<https://www.echecs.asso.fr/Equipes.aspx>) ou de préparer la feuille de match via son compte fédéral (<https://www.echecs.asso.fr/Connect.aspx>)

Les joueuses doivent être placées en respectant l'article 3.6 e du F01 concernant les 100 points Elo.

☐ Cas d'un forfait individuel ou d'équipe

- En cas de forfait d'équipe, se référer à l'article 3.8 du F01.

☐ Participation d'une joueuse à mobilité réduite

- Prévenir dès que possible la direction de groupe et l'organisateur des rencontres de la participation d'une joueuse handicapée afin de s'assurer que l'accès lui sera possible dans la salle de jeu (Voir règlement H02)

☐ Tenue vestimentaire

- Consulter l'article 3.12 pour le Top 12F

2. PENDANT LA RENCONTRE

☐ Le rôle du Capitaine

Le rôle du ou de la capitaine est clairement défini à l'article 8 du R01. Il ou elle ne peut pas officier en même temps en tant qu'arbitre. Il ou elle devra aussi faire en sorte que les joueuses de l'équipe aient un comportement conforme à l'article 9 du R01.

Sa mission principale durant les parties :

Les capitaines peuvent conseiller leurs joueuses sur l'opportunité d'offrir, d'accepter ou de refuser une proposition de nullité, sur l'opportunité d'abandonner, sur la situation du match, à condition de ne faire aucun commentaire sur la position sur l'échiquier.

Juste avant le début de la rencontre, il pourra aussi rappeler à ses joueuses, les prérogatives de l'article 2.2.1 du R03 des compétitions homologuées ainsi que l'article 12.8 des règles du jeu au sujet des appareils électroniques.

3. APRES LA RENCONTRE

A la fin de la rencontre, le ou la capitaine vérifie les résultats sur le PV et le signe.

☐ Litige technique.

En cas de contestations durant la rencontre, le ou la capitaine devra rédiger un rapport conformément aux dispositions indiquées à l'article 3.9 du F01 et l'article 7.1 du R01.

☐ Vérification des résultats

Les capitaines doivent vérifier l'exactitude des résultats sur internet conformément à l'article 3.11b du F01.

☐ Cas d'une rencontre ou l'équipe est exempte ou gagne/perd la rencontre par forfait.

- Si l'équipe bénéficie d'une exemption, le ou la capitaine devra transmettre la composition de son équipe conformément à l'article 3.6.g.
- Si l'équipe gagne la rencontre par forfait, elle marque 3 points de match et 3 points de parties. Le ou la capitaine doit transmettre la composition de son équipe conformément à l'article 3.6.g.
- Si l'équipe perd la rencontre par forfait, elle marque 0 point de match et 0 points de parties. La direction de groupe affichera la composition de l'équipe de la ronde précédente conformément à l'article 3.6.f.

La plupart des tâches d'avant et après la rencontre peuvent aussi être effectuées par un autre membre du club (correspondant/responsable de l'équipe ou du club)

Page des règlements fédéraux : <https://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=17>

Le F01 est le règlement des Interclubs Féminins, le R01 est le règlement des Règles Générales et le R03 et le règlement des compétitions homologuées.

Page des règles du jeu : <https://dna.ffechecs.fr/reglements/regles-du-jeu/>

Commission Technique Fédérale
Dernière mise à jour : Mai 2026